



HAL
open science

L'opposition dans l'impasse : l'apparent épuisement de la forme partisane

Clément Steuer

► **To cite this version:**

Clément Steuer. L'opposition dans l'impasse : l'apparent épuisement de la forme partisane. Lavergne, Marc ;. Chroniques égyptiennes 2009-2010, CEDEJ, pp.189-218, 2012, 978-2-905838-49-0. halshs-00839690

HAL Id: halshs-00839690

<https://shs.hal.science/halshs-00839690>

Submitted on 29 Jun 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'opposition dans l'impasse : L'apparent épuisement de la forme partisane

Clément Steuer

Les élections à l'Assemblée du peuple (*maglis al-sha`ab*) – organisées à la fin de l'année 2010 – semblent s'annoncer sous de bons auspices pour les partis légaux de l'opposition. Les responsables de la campagne électorale du parti national démocratique (PND) ne font en effet pas mystère de leur volonté d'exclure de toute représentation parlementaire l'organisation toujours illégale des Frères musulmans¹. Depuis 2005, cette dernière représente – et de loin – la principale force d'opposition parlementaire, avec 88 députés élus sous l'étiquette d'indépendants. La révision constitutionnelle de 2007, en retirant aux juges leur pouvoir de contrôle sur l'ensemble du processus électoral², a ouvert au parti dirigeant la possibilité d'organiser des fraudes plus massives que jamais, et de façonner entièrement l'Assemblée selon ses besoins. Si les partis de l'opposition légale espèrent y remplir le vide causé par la répression menée contre les Frères musulmans, c'est parce qu'ils pensent que le régime a tout intérêt à donner des gages de démocratie à ses partenaires occidentaux, en composant un Parlement dans lequel les partis séculiers de l'opposition disposeraient d'une représentation consistante³. En juin 2010, les élections à l'Assemblée consultative (*maglis al-shûrâ*) donnent corps à ce scénario. Dès lors, les partis de l'opposition se mettent à croire en leurs chances de remporter de nombreux sièges à l'Assemblée du peuple.

Cette espérance concerne en priorité les trois partis que les observateurs sont unanimes à considérer comme les plus importants du moment : le parti démocratique arabe nassérien, le parti du Rassemblement (*Tagammu`*) et le Wafd. Ensemble, et avec l'appoint d'un nouveau venu, le parti du Front démocratique, ils ont formé une coalition qui espère s'imposer comme la principale force d'opposition parlementaire. Le Wafd en particulier voit même au-delà, et ses dirigeants rêvent de faire de leur parti une « troisième voie », qui s'imposerait dans la société égyptienne comme la seule alternative crédible au PND et aux Frères musulmans. Cet optimisme des leaders du plus ancien parti d'Égypte tient en grande partie au fait que les élections internes de juin 2010, remportées par Sayîd Al-Badawî, ont redoré son image. En effet, pour la première fois dans l'histoire politique égyptienne, un dirigeant de parti – Mahmûd Abâza – s'est incliné et a accepté de reconnaître sa défaite, à l'issue d'un scrutin démocratique et transparent. Étant devenu le seul parti égyptien à pratiquer la démocratie en interne, le Wafd paraît désormais le mieux placé pour prétendre l'apporter à la société égyptienne dans son ensemble.

Cependant, les élections à l'Assemblée du peuple vont s'avérer une catastrophe pour ces partis. Seul le *Tagammu`* obtiendra plus de députés que lors de la précédente législature, mais au prix d'une sévère dégradation de son image publique, et d'une crise interne sans précédent dans l'histoire de ce mouvement, fondé près de 35 ans plus tôt. Le parti nassérien, quant à lui, ne parvient pas à revenir à l'Assemblée, d'où il avait disparu lors des précédentes élections, en 2005. Contrairement à ce qui s'était passé à l'époque, c'est d'ailleurs l'ensemble du courant nassérien qui est cette fois exclu du *maglis al-sha`ab*. Enfin, le Wafd parvient à se maintenir, avec 6 députés élus, mais ceux-ci ne sont pas reconnus par le parti, et sont soumis à une procédure disciplinaire interne pour avoir bravé la consigne de retrait du second tour décidée par les instances dirigeantes suite à l'ampleur des fraudes qui avaient entaché le premier tour du scrutin.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Les symptômes sont connus, et le diagnostic a été établi depuis longtemps déjà⁴ ; le système partisan égyptien est victime des restrictions que le régime

1 Lors du VI^{ème} congrès du PND, à la fin du mois d'octobre 2009, les attaques de Ahmad `Ezz (membre de la commission politique du parti au pouvoir et proche de Gamal Moubarak) contre les Frères musulmans sont unanimement interprétées comme l'expression d'une volonté de les exclure du Parlement au cours de l'année 2010 (*Al-Masrî Al-Yûm*, 3 novembre 2009 ; *Al Ahrâm Weekly*, 5 novembre 2009). Dès le mois de février 2010, plusieurs dirigeants nationaux et locaux de la Confrérie sont arrêtés et placés en détention.

2 L'amendement à l'article 34 de la Constitution égyptienne place le contrôle du processus électoral sous la responsabilité du comité supérieur des élections, dont le rôle est flou et mal défini.

3 Voir par exemple l'interview accordée par Munîr Fakhîr `Abd Al-Nûr, secrétaire général du Wafd, à *AlMasry AlYoun English Edition*, le 22 avril 2010.

4 Voir BEN NEFISSA, Sarah, « Les Partis politiques égyptiens entre les contraintes du système politique et le

autoritaire fait peser sur l'activité des partis, et au-delà, sur leur existence même. Du fait de ces restrictions, ces partis ne peuvent remplir l'une des principales fonctions qui leur est habituellement dévolue dans les systèmes démocratiques : celle de la représentation des intérêts de secteurs particuliers de la société. Les partis sont en effet censés jouer un rôle de médiateur entre la société et l'État, en rédigeant, dans le langage de l'intérêt général, des programmes qui expriment les intérêts particuliers de certains groupes sociaux. En passant ensuite des compromis entre eux pour gouverner, les partis assument une tâche de médiation entre le particulier et le général.

Nous allons voir comment, au cours des deux dernières années de règne de Moubarak, les règles imposées par le régime aux partis ont concrètement empêché ces derniers de remplir cette fonction de représentation et d'articulation des différents intérêts traversant la société égyptienne, et comment ils sont devenus les victimes de cette impuissance. Par règle, nous entendons ici aussi bien la règle de droit (le cadre légal et constitutionnel encadrant la création et l'activité des partis, ainsi que l'organisation des élections), que la règle du jeu imposée par le PND, à savoir celle d'un système politique dominé par les rapports de clientèle.

Les effets de la législation sur les organisations partisans

En excluant arbitrairement certains acteurs du jeu politique, le régime fait obstacle à la mise en place d'une réelle concurrence entre partis pour représenter les intérêts des différentes catégories sociales. Bien plus, en excluant le courant islamiste du jeu politique, il fausse l'équilibre du système partisan dans son ensemble. Par ailleurs, les restrictions légales imposées par le régime aux organisations partisans les empêchent de se développer et de mobiliser les masses, et créent les conditions de crises chroniques en leurs seins.

Une offre politique restreinte et contrôlée

La scène politique égyptienne est classiquement appréhendée comme étant composée de quatre courants, ou tendances (*tayâr*) : un courant libéral, un courant socialiste, un courant nationaliste et un courant islamiste. Dans la conception commune, ces quatre tendances représentent des groupes sociaux plus ou moins bien définis⁵. Dans un cadre légal démocratique, différents partis devraient entrer en concurrence pour tenter de conquérir le monopole de représentation de chacun de ces courants. Mais dans le contexte juridique autoritaire égyptien, l'offre politique est sévèrement contrôlée par l'État. De cette situation découle une certaine distorsion du système partisan : alors que le courant islamiste est exclu de l'offre politique légale, le parti nassérien et le Tagammu` sont en situation de quasi-monopole légal sur les segments respectivement nationaliste et socialiste du marché électoral. À l'inverse, le parti de l'opposition légale le plus puissant et le mieux doté en ressources, le Wafd, est en concurrence avec le Ghad et le parti du Front démocratique pour représenter la tendance libérale de l'électorat égyptien. Ces deux partis sont entrés récemment sur le marché politique (respectivement 2004 et 2007), sans rencontrer de sérieux obstacles de la part du gouvernement.

La Commission des partis est l'instrument qui permet au régime de contrôler cette offre politique légale. Elle a été créée par la loi n°40 de 1977, qui met fin au régime de parti unique en Égypte, pour donner naissance au système de « multipartisme limité ». Dans ce type de régime, la présence de partis d'opposition est tolérée, mais leur création et leur fonctionnement font l'objet d'un encadrement juridique sévère. La Commission des partis a pour fonction de veiller à l'application

renouvellement des élites », *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, 1998, pp. 55-87. Et plus récemment, ABDUL RAHMAN, Amr, "The Opposition Parties Crisis or the Crisis of Liberal Democracy", in KLAUS, Enrique et Chaymaa HASSABO (dir.), *Chroniques égyptiennes 2006*, Éditions du Cedej, Le Caire, 2007, pp. 143-174.

5 Les socialistes recruteraient parmi les ouvriers de l'industrie lourde et les petits intellectuels d'origine rurale, tandis que les idées nationalistes seraient populaires parmi la petite paysannerie et les employés du secteur public, et que les islamistes représenteraient les « nouvelles classes moyennes » diplômées. Enfin, le courant libéral serait traditionnellement l'expression des intérêts de la bourgeoisie terrienne et – de plus en plus – de la nouvelle bourgeoisie d'affaire.

des règles qui régissent la vie des partis en Égypte. Notamment, elle a pour mission d'autoriser ou non la création d'un parti, et peut suspendre les partis existant si ceux-ci ne remplissent plus les conditions qui ont présidé à leur création, où s'ils outrepassent les limites imposées par la loi. Or, cette Commission, de par sa composition, est fondamentalement politique, et entièrement soumise au pouvoir exécutif. Elle est en effet formée, depuis que la loi sur les partis a été amendée le 4 juillet 2005, de neuf membres. Le président de la République en désigne la majorité, soit directement (le président de la Commission et trois « personnalités indépendantes »), soit indirectement (les ministres de l'Intérieur et des Affaires parlementaires en sont membres de plein droit)⁶. Son président n'est autre que Safwat Al-Sharîf, nommé en juillet 2004, et par ailleurs secrétaire général du parti dominant, le PND.

Les partis de l'opposition égyptienne sont donc soumis au contrôle d'une Commission émanant de l'exécutif, et présidée par le responsable du parti au pouvoir. Comme si cela ne suffisait pas, les règles que cette Commission est chargée de faire respecter sont suffisamment vagues et restrictives pour lui donner toute latitude dans l'exercice de sa mission. Ainsi, si ses décisions sont susceptibles de recours devant le Tribunal des partis du Conseil d'État, la longueur de la procédure suffit le plus souvent à dissuader les requérants. Surtout, bien que l'indépendance des juges administratifs soit légalement garantie en Égypte, ceux-ci n'ont d'autres pouvoirs que de veiller au respect de la loi. Or, celle-ci accorde une grande marge de manœuvre à la Commission des partis. La loi de 1977 prévoit en effet que toute personne désireuse de créer un parti doit lui soumettre un dossier comportant le nom du futur parti, son programme politique et une liste de signataires appuyant la demande de création (appelés à devenir les membres du parti en cas de légalisation). Cette loi encadre par ailleurs l'usage de ces différents éléments. La liste des membres du parti doit ainsi répondre à un certain nombre de critères, à commencer par un nombre minimum de signataires requis. Surtout, un parti ne pouvant être fondé sur une base linguistique, régionale, religieuse, sociale ou sexuelle⁷, cette liste doit comporter au moins 50 % de membres appartenant à la catégorie des « ouvriers et paysans », et les personnes qui la composent doivent être réparties dans plusieurs gouvernorats, et ne pas tous appartenir au même sexe ni à la même religion. Cette dernière disposition vise évidemment la Confrérie qui, étant composée uniquement d'hommes musulmans, ne peut dès lors se constituer en parti. Concernant les programmes, leur contenu est également encadré par la loi. Ils doivent en effet obligatoirement défendre les principes de la Constitution de 1971, mais aussi ne pas recouper le programme des partis existants. Dans la pratique, ces deux injonctions contradictoires permettent à la Commission des partis d'user de son pouvoir de manière quasiment discrétionnaire.

C'est ainsi que, le 17 août 2009, la Commission des partis rejette la requête des fondateurs du Wasat, au motif que le programme de ce parti « ne comporte rien qui constitue un apport à la vie politique égyptienne »⁸. Les dirigeants de ce parti avaient déposé leur dossier le 20 mai précédent, après avoir déjà été déboutés par trois fois, en 1996, 1998 et 2004. La plupart des commentateurs expliquent cette décision de la Commission par le fait que le gouvernement craint toujours que le Wasat ne serve de véhicule aux Frères musulmans. Ce parti avait en effet à l'origine été fondé par des membres de la Confrérie. Leur entêtement à défendre le dossier devant la justice avait cependant rapidement entraîné leur exclusion et leur rupture avec l'organisation mère. Avocat d'un islamisme libéral, partisan de l'ouverture de la fonction présidentielle aux femmes et aux chrétiens, le Wasat ne comprend plus en 2009 qu'une toute petite minorité d'ancien Frères musulmans. En octobre, ses dirigeants font connaître leur volonté de faire appel de la décision de la Commission des partis, qu'ils accusent de violer la Constitution en leur déniaient l'usage de leurs droits politiques. Les trois premiers refus de la Commission des partis avaient déjà fait l'objet d'une procédure d'appel, sans succès.

Enfin, même une fois dotés d'une existence légale, les partis égyptiens n'échappent pas au contrôle de la Commission. La loi de 1977 prévoit ainsi qu'ils ne doivent pas mettre en danger la stabilité du

6 Les trois membres restants sont des juges.

7 Cette disposition de la loi de 1977 a été constitutionnalisée en 2007.

8 *Al-Shurûq*, 22 août 2009.

régime ou la sécurité du pays. C'est au nom de cette dernière disposition que la Commission des partis a, dans une décision en date du 20 mai 2000, gelé les activités du parti du Travail⁹. Créé en 1978, sous le nom de parti socialiste du Travail, ce dernier s'est rapproché des Frères musulmans à partir de 1987, et a adopté progressivement un programme de plus en plus islamiste, allant même jusqu'à réclamer l'instauration de l'État islamique. La mesure d'interdiction qui le frappe en 2000, les refus successifs de reconnaître le droit à l'existence du Wasat, les dispositions légales, puis constitutionnelles, visant à empêcher la Confrérie de se constituer en parti, démontrent l'existence d'une volonté politique constante d'exclure la tendance islamiste du jeu politique légal.

Le contrôle exercé par le régime sur l'accès à la scène politique officielle a cependant entraîné le développement de ce que l'on pourrait qualifier d'offre politique illégale. S'appuyant sur le droit constitutionnellement garanti à chaque citoyen égyptien de se porter candidat à la députation, les formations politiques dénuées d'existence légale présentent des candidats « indépendants » à l'Assemblée du peuple et à celle de la Shûrâ. C'est ainsi que les Frères musulmans sont parvenus à faire élire 88 des leurs lors des élections législatives de 2005. De la même façon, malgré le monopole légal accordé au parti nassérien sur la représentation du courant nationaliste, le parti Karâma a obtenu deux députés en 2005, là où son rival agréé par l'État n'est pas parvenu à en faire élire un seul¹⁰. Enfin, le parti communiste égyptien, lui aussi banni du jeu politique légal, a choisi une autre stratégie ; ses cadres ont rejoint le seul parti socialiste autorisé en Égypte, le Tagammu`, au sein duquel il continue d'exister et de fonctionner de manière clandestine.

Des partis d'opposition faibles et divisés

Dans son édition du 1er janvier 2009, *Al-Ahram Weekly* publie un article en forme de bilan de l'activité des partis politiques égyptiens au cours de l'année 2008¹¹. Mona El-Nahhas y décrit des organisations partisans soumises à des divisions internes, incapables de mettre en place un programme de réformes, régulièrement accusées de collusion avec le pouvoir et dont l'activité se résume pratiquement à tenir des conférences et publier des déclarations. À quelques nuances près, ce tableau demeure inchangé tout au long des deux années qui suivent et qui font l'objet du présent chapitre.

Les partis légalisés doivent se plier à nombre de restrictions qui les gênent dans l'exercice de leurs fonctions. Tout d'abord, ils n'ont pas le droit de recevoir de l'argent de l'étranger, ni de placer une partie de leurs fonds hors de l'Égypte¹². Associée à leurs effectifs déclinants et à l'insuffisance de l'aide publique qui leur est accordée, cette restriction pose aux partis égyptiens des problèmes de trésorerie suffisamment importants pour les empêcher de participer pleinement au jeu démocratique. Ainsi, le parti nassérien, qui ne compte plus en 2010 que quelques centaines de militants, présente seulement 3 candidats aux élections de la Shûrâ en juin de la même année, manquant de fonds pour en présenter davantage. En novembre, il n'a plus les moyens de participer au financement des campagnes électorales de ses candidats à l'Assemblée du peuple, et ces derniers doivent compter sur leurs propres ressources financières. Si l'hémorragie de militants du Tagammu` n'est pas aussi importante que celle subie par les nassériens, elle est néanmoins loin d'être négligeable¹³. Ainsi, lorsque son président, Rif`at Al-Sa`îd, annonce le 2 octobre 2010, que le parti présentera 83 candidats aux élections à l'Assemblée du peuple¹⁴, il ajoute qu'il ne peut se permettre d'en présenter davantage, du fait de ses difficultés financières chroniques. Dans une interview accordée à *Al Ahram Weekly*, le secrétaire général du Tagammu`, Sayîd `Abd Al-`Âl, affirme d'ailleurs que le

9 *Al-Sharq Al-Aûsat*, 8 juin 2002.

10 Karâma est né en 1995 d'une scission du parti nassérien. Depuis lors, sa demande de légalisation a été rejetée à deux reprises par la Commission des partis.

11 EL-NAHHAS, Mona, « Pointless Parties », *Al Ahram Weekly*, 1^{er} janvier 2009.

12 La Cour des comptes a le pouvoir de vérifier leur comptabilité.

13 En 2005, le parti n'avait plus que 20 000 membres, contre 150 000 à son zénith.

14 Il n'en présentera finalement que 78, voir *infra*.

soutien du parti à ses candidats se limitera à l'impression de posters et de déclarations de foi¹⁵.

Ainsi, les partis politiques légaux ne disposent pas de suffisamment de moyens pour attirer ni pour conserver leurs militants, ce qui aggrave en retour leurs difficultés financières. Cette double faiblesse les pénalise évidemment lorsqu'ils ont à mener des campagnes électorales. Seul le Wafd parvient à échapper à ce cercle vicieux. En 2010, il a prévu un budget de 12 millions de livres pour ses campagnes publicitaires. Par ailleurs, suite à la bonne tenue des élections internes qui ont vu la victoire de Sayîd Al-Badawî en mai 2010, ce parti est parvenu à attirer des centaines de nouveaux militants. Il est donc le seul à aborder les élections à l'Assemblée du peuple en de bonnes conditions.

Outre ces difficultés chroniques auxquelles ils doivent faire face, l'état d'urgence¹⁶ impose aux partis de demander une autorisation pour chaque réunion publique organisée. Tous ces facteurs expliquent que les partis de l'opposition égyptienne connaissent des difficultés à se faire entendre, d'où l'importance de la tribune que leur offre le Parlement. Les partis, et en particulier les partis libéraux, n'ont pas totalement abandonné la stratégie adoptée par l'opposition à l'approche des précédentes élections, consistant à essayer de se faire entendre à l'étranger, en espérant augmenter par ce biais la pression exercée sur le régime par ses alliés occidentaux en faveur de réformes démocratiques. Ainsi, le discours tenu le 4 juin 2009 par Barack Obama à l'université du Caire est accueilli très favorablement par les partis de l'opposition séculière. Au début du mois de novembre 2009, le parti du Front démocratique accueille au Caire le LVI^{ème} congrès de *Liberal International*, une organisation rassemblant plus d'une centaine de partis libéraux dans le monde. Ayman Nour profite d'ailleurs de l'occasion pour inviter les délégués du congrès à dîner. Enfin, en octobre 2010, ce dernier se rend à Bruxelles où il s'entretient avec les dirigeants de l'Union européenne. Il attire notamment leur attention sur les dispositions constitutionnelles qui les empêchent, lui, Baradei et Hamdîn Sabâhî¹⁷, de se porter candidats aux élections présidentielles.

Néanmoins, nous ne sommes plus en 2004, et l'abandon du projet de « Grand Moyen-Orient » par l'administration Bush – consécutive à la victoire du Hamas dans les urnes en Palestine – a échaudé la plupart des opposants égyptiens, les amenant à penser que le changement viendra de l'intérieur. Aussi privilégient-ils un discours en direction de l'opinion publique domestique, ce qui peut parfois représenter pour les partis disposant d'élus au Parlement une occasion de réaffirmer leur rôle de défenseurs des intérêts de certaines catégories de la population. C'est notamment vrai pour le Tagammu`, dont les députés votent en mai 2009 contre le budget de l'État, accusé de faire porter l'essentiel de l'effort fiscal sur les ménages les plus pauvres. Mais la stratégie classique de l'opposition égyptienne consiste à essayer de mettre le régime en porte-à-faux avec l'opinion publique, en s'attaquant à sa position dans le conflit israélo-palestinien. Ainsi, le 7 juin 2010, neuf députés de l'opposition (sept Frères musulmans et les deux députés de Karâma) conduisent un convoi de ciment et d'acier à destination de Rafah, pour protester contre la participation de l'Égypte au siège de la bande de Gaza. Cette attitude n'est pas propre aux groupes illégaux, islamistes ou nationalistes, puisque en janvier 2009, le député du Wafd Muhammad `Abd Al-`Alîm se joint aux Frères musulmans pour déclarer, lors d'une séance de l'Assemblée du peuple, que le gouvernement viole la Constitution en ne se conformant pas à un arrêt du Tribunal administratif lui enjoignant de cesser d'exporter du gaz naturel en direction d'Israël. Le positionnement des députés de l'opposition est cependant moins aisé lorsque la question de la solidarité arabe croise la défense de la souveraineté égyptienne. C'est ce que l'on peut constater le 14 avril 2009, lorsque le Parlement (Assemblée du peuple et Shûrâ) se réunit en séance plénière pour discuter du démantèlement d'une cellule du Hizbullâh sur le territoire égyptien. Alors que les députés du Ghad et du Tagammu` – et même le porte-parole du groupe frériste à l'Assemblée, Husaîn Ibrâhîm – vont dans le sens du gouvernement en condamnant sans réserves ce qu'ils qualifient d'une attaque contre la souveraineté

15 *Al Ahram Weekly*, 11 novembre 2010.

16 L'état d'urgence est en place en Égypte sans interruption depuis 1981. Le 11 mai 2010, l'Assemblée du peuple vote sa prolongation pour encore deux années supplémentaires.

17 Voir *infra*.

égyptienne, seul les élus du Wafd et de Karâma refusent de s'aligner sur la position du régime. Le premier, par la voix de son président Mahmûd Abâza, réaffirme son attachement à l'État de droit en enjoignant le gouvernement d'attendre les conclusions de la justice. De son côté, le représentant des fondateurs de Karâma, Hamdîn Sabâhî, trouve là l'occasion d'affirmer une ligne anti-sioniste intransigeante en déclarant que Israël serait le seul bénéficiaire d'une attaque contre le Hizbullâh.

Malgré toutes les restrictions pesant sur l'activité des partis légaux, et bien que des mouvements politiques dépourvus de statut légal parviennent à obtenir des élus au Parlement, la légalité offre un certain nombre d'avantages aux organisations partisans. Ainsi, les partis légaux reçoivent annuellement 100 000 livres de l'État afin de couvrir leurs dépenses. Si cette somme est notoirement insuffisante, il n'en reste pas moins que les organisations dépourvues de reconnaissance légale s'en retrouvent privées. Moins anecdotiques sont cependant les avantages dont jouissent les partis légaux en termes de communication. Ainsi, ils disposent du droit de diffuser des journaux sans autorisation préalable¹⁸. Par ailleurs, le 12 octobre 2010, le ministre des communications décide que désormais, seuls les partis politiques officiellement reconnus auront le droit d'envoyer des SMS en masse, et seulement après avoir obtenu l'accord du gouvernement. Si ces vexations sont bénignes, elles n'en constituent pas moins une gêne supplémentaire pour les organisations illégales, et participent de la logique clientéliste du régime, en offrant aux partis légaux de menus avantages afin de les attacher à l'ordre existant. Mais l'enjeu principal de la légalité est désormais ailleurs ; d'après le texte de la Constitution, telle que remaniée en 2007, un parti politique doit en effet disposer d'au moins un siège dans l'une des deux Assemblées pour pouvoir présenter un candidat à la présidentielle. Le parti en question doit en outre avoir accédé à l'existence légale au moins cinq ans avant l'élection, et son candidat doit avoir occupé une fonction dirigeante en son sein pendant au moins un an. Les partis légaux se sont ainsi vu reconnaître constitutionnellement un monopole sur la désignation des candidats à la présidentielle.

Les maigres ressources que contrôlent les partis sont donc suffisamment stratégiques pour attiser la concurrence en leurs seins. Les avantages associés au statut légal, ainsi que les obstacles posés à son obtention, constituent pour chaque faction se formant au sein d'un parti une incitation à tenter d'en prendre le contrôle. En effet, quitter un parti pour en fonder un autre est une entreprise incertaine et risquée, du fait du verrou à leur création que représente la Commission des partis. Le cadre légal mis en place par le régime favorise ainsi les luttes intestines au sein de chacun des partis égyptiens. Les exemples illustrant cette situation émaillent l'actualité tout au long des deux années qui nous préoccupent ici. Ainsi, en septembre 2009, un conflit oppose la direction de l'organisation de jeunesse du Tagammu` au président du parti, à propos de la composition des instances dirigeantes de cette organisation. La même année, Abû Al-`Err Harîrî, qui s'était porté candidat à la présidence du parti contre Rif`at Al-Sa`îd en 2008, en est exclu pour avoir compromis son image dans les médias. Le 28 mars 2010, plusieurs membres du Tagammu` quittent le parti pour protester contre la rencontre organisée entre leurs dirigeants et ceux des Frères musulmans, à l'initiative de ces derniers. Le 9 avril, c'est un des vice-présidents du parti qui demande à ce que son adhésion soit suspendue, pour protester cette fois contre le refus de son parti de dialoguer avec les Frères. Enfin, en novembre, quelques semaines avant le premier tour des élections, la branche de Giza du Tagammu` accuse la direction d'avoir négocié avec le gouvernement sa participation aux élections en échange de sièges à l'Assemblée.

Créé en 1992 par des cadres du Tagammu`, le parti nassérien est présent à l'Assemblée du peuple de 1995 à 2005. Suite à l'échec électoral cuisant subi à cette date, beaucoup de membres quittent le parti. L'année suivante, Diyâ' Al-Dîn Dâwud, malgré son âge et sa maladie, en est réélu président, tandis que Ahmad Hasan en devient le secrétaire général. Fârûq Al-`Ashrî, un des opposants à Dâwud, conteste le résultat de ces élections devant un tribunal du Caire. Celui-ci tranche en sa faveur en 2009, mais la Cour d'appel du Caire casse ce jugement. Pendant ce temps, Ahmad Hasan, tirant parti de l'état de santé de Dâwud (ce dernier n'est plus en état d'assister aux réunions), renforce son emprise sur le parti, marginalisant ses deux vice-présidents. Ses opposants se

18 Privilège qu'ils partagent avec les organisations professionnelles.

rassemblent alors sous l'étiquette du « Front du changement et de la réforme », conduit par le premier adjoint du parti, Sâmiḥ `Âshûr. Le 28 mars 2010, Ahmad Hasan réunit les dirigeants du parti pour tenter de résoudre les tensions internes, étalées publiquement quelques jours plus tôt lors d'une conférence sur la réforme constitutionnelle, lors de laquelle plusieurs leaders nassériens avaient refusé de siéger les uns à côté des autres. En juin 2010, il est nommé membre de l'Assemblée de la Shûrâ par décision du président de la République, ce qui entraîne la démission de l'une des figures historiques du parti, Amîn Yusrî¹⁹.

Les jeunes partis ne font pas exception à la règle, et sont comme leurs aînés traversés par des conflits de pouvoir. Ainsi, le parti du Front démocratique, créé en 2007, est victime dès 2008 d'une scission conduite par son ancien secrétaire général, Anwar `Ismat Al-Sâdât, qui après avoir contesté les élections internes du parti devant les tribunaux, l'a quitté pour créer sa propre organisation. En février 2009, Ayman Nour est libéré de prison, où il purgeait une peine de cinq ans pour avoir falsifié certaines des signatures présentées à l'appui de la demande de création du parti Ghad, demande qui avait d'ailleurs abouti en 2004. Pendant que le fondateur du parti était en prison, l'homme d'affaires Mûsâ Mustafâ Mûsâ avait tenté de s'emparer de sa présidence. En février 2010, le Conseil supérieur du Ghad choisit Ayman Nour comme candidat du parti lors des présidentielles de 2011. Îhâb Al-Khûlî, ancien fidèle de Ayman Nour, et choisi à ce titre pour présider le parti pendant que son fondateur purgeait sa peine de prison, s'insurge contre cette élection, dont il conteste la conformité aux statuts du parti. Par ailleurs, il s'oppose au choix de son ancien ami comme représentant du Ghad lors des prochaines élections présidentielles, du fait de l'inéligibilité dont celui-ci est frappé depuis sa condamnation²⁰. En juillet 2010, la Cour administrative suprême annule un jugement du Tribunal administratif, en date de février 2009, qui reconnaissait Îhâb Al-Khûlî comme président du Ghad. Alors que les partisans de Ayman Nour considèrent qu'il résulte de ce jugement une vacance du poste de président – et appellent à la tenue d'une Assemblée générale exceptionnelle pour en désigner un nouveau – Mûsâ Mustafâ Mûsâ l'interprète comme une reconnaissance légale de ses propres prétentions sur la présidence du parti. Le 10 août, Ayman Nour est élu président du Ghad par l'Assemblée générale du parti, par 273 voix contre 34 pour le vice-président Yâsir `Abd Al-Hamîd²¹. Plusieurs dizaines de membres alexandrins du Ghad ont démissionné quelques heures avant la tenue de l'Assemblée générale pour protester contre la candidature d'un repris de justice tel que Nour à la tête du parti. De son côté Mûsâ Mustafâ Mûsâ, qui ne reconnaît bien évidemment pas la légitimité de ce vote, décide de porter plainte contre les partisans de son rival, pour usage abusif du nom *Al-Ghad*.

Là encore, le Wafd semble faire figure d'exception. Le 28 mai 2010, ses élections internes opposent le président sortant Mahmûd Abâza au magnat des affaires Sayîd Al-Badawî²², ancien secrétaire général du parti. Parmi les 2036 membres de l'Assemblée générale, 1472 prennent part au vote : Al-Badawî obtient 839 voix, contre 630 pour son rival. Malgré la présence des forces de sécurité autour du local du parti, les observateurs (dont les représentants de 35 ONG) assurent de la transparence et de l'honnêteté du scrutin. Ces événements restaurent l'image du parti, sérieusement écornée en 2006 lorsque son ancien président Nu`mân Gum`a, qui contestait sa défaite face à Mahmûd Abâza, avait pris d'assaut les bâtiments du parti à la tête d'une bande de ses partisans armés. Suite à sa victoire, Al-Badawî déclare que le Wafd ne pourra pas sérieusement concurrencer le PND lors des élections de novembre faute de temps, mais qu'il est de taille à affronter les Frères musulmans et à « offrir aux électeurs une troisième voie »²³. Il promet également de remettre le Wafd sur le devant de la

19 *Al-Dustûr*, 1^{er} juillet 2010.

20 L'article 25 du code pénal lui interdit en effet la jouissance de ses droits politiques durant les six années qui suivent sa sortie de prison. Ayman Nour cherche néanmoins à faire réviser le procès qui a abouti à sa condamnation, et conteste la constitutionnalité de cet article du code pénal. Il prétend par ailleurs disposer d'un atout juridique qu'il révélera le moment venu.

21 Celui-ci quitte d'ailleurs aussitôt le parti en accusant le vainqueur d'avoir falsifié les résultats...

22 Sayîd Al-Badawî possède la chaîne de télévision par satellite Al-Hayat, ainsi que la compagnie pharmaceutique Sigma.

23 *Al Ahrâm Weekly*, 3 juin 2010.

scène dans les 18 mois. Suite à l'élection de Al-Badawî à la tête du parti, des centaines de nouveaux membres rejoignent le Wafd, dont plusieurs personnalités de la société civile, telles que l'actrice Samîra Ahmad, le poète Ahmad Fû'âd, et le footballeur Tâhir Abû Zayîd. Si Ahmad Fû'âd quittera rapidement le parti suite à l'acquisition du journal *Al-Dustûr* par Sayîd Al-Badawî²⁴, Samîra Ahmad et Tâhir Abû Zayîd seront candidats du Wafd lors des législatives de novembre.

Malgré tout, le parti de Sa`ad Zaghlûl connaît lui aussi son lot de conflits internes au cours de la période considérée. Ainsi, en avril 2010, le député du Wafd Ahmad Nâsir demande, lors d'une séance de l'Assemblée du peuple, pourquoi un arrêt de la Cour administrative suprême de 2008 restaurant Nu`mân Gum`a à la tête de son parti n'a jamais été appliqué. Un autre député, `Abd Al-`Alîm Dâwud, lui apporte alors son soutien, et accuse les dirigeants du parti d'avoir conclu un pacte secret avec le PND. En réponse, Mahmûd Abâza, président du Wafd depuis qu'il a défait Nu`mân Gum`a en 2006, suspend pour 60 jours l'adhésion de `Abd Al-`Alîm Dâwud au parti. Le 17 avril, le président de l'Assemblée du peuple, Fathî Surûr, lit à la tribune une lettre du secrétaire général du Wafd, Munîr Fakhrî `Abd Al-Nûr, annonçant cette mesure de suspension. Dâwud se lance alors dans une violente diatribe contre Abâza, à tel point que, malgré un rappel à l'ordre de Fathî Surûr lui rappelant que l'Assemblée n'est pas un lieu pour discuter des affaires internes du Wafd, les députés doivent finalement prendre à la majorité la décision de l'expulser de l'hémicycle²⁵.

La déroute électorale de novembre 2010 aggrave la crise dans plusieurs des partis de l'opposition. Un congrès général extraordinaire du parti nassérien est ainsi convoqué pour le 17 décembre, afin de déterminer qui porte la responsabilité de l'échec, et pour élire de nouveaux dirigeants. Sâmiḥ `Âshûr, premier adjoint du parti et chef de file de l'aile réformiste hostile à Ahmad Hasan, annonce que Diyâ' Al-Dîn Dâwud lui a donné mandat pour diriger le parti en son absence. Ahmad Hasan conteste l'authenticité de cette procuration, ainsi que celle des 224 signatures récoltées auprès des membres par ses opposants afin de réunir le congrès. Ce dernier se tient néanmoins, en présence de plus de 300 militants, dont les responsables des 17 branches du parti dans les gouvernorats. Les membres du Front du changement et de la réforme y appellent au renversement de Ahmad Hasan et à son renvoi de la Shûrâ. Ce dernier réagit immédiatement en suspendant l'appartenance au parti de Sâmiḥ `Âshûr et de deux de ses camarades. Le 20 décembre, il demande à la Banque d'Alexandrie de geler les avoirs du parti, afin d'empêcher qu'ils ne tombent entre les mains de ses opposants. La situation n'est guère meilleure au sein du Tagammu`, dont le secrétaire aux affaires organisationnelles, Sayîd Sha`bân, accuse publiquement la direction d'avoir rendu service au gouvernement en acceptant de participer au second tour des élections. Son président, Rif`at Sa`îd, annonce immédiatement avoir entamé des mesures disciplinaires contre lui. Sayîd Sha`bân est cependant loin d'être le seul à critiquer l'attitude de son parti durant les élections ; des sit-ins ont été organisés devant ses locaux dans l'entre-deux tours, et des dizaines de ses membres ont démissionné collectivement, notamment à Port-Saïd. Al-Badrî Faraghlî, ancien député du Tagammu`, a annoncé qu'il quittait le parti et en fondait un nouveau. Le parti communiste égyptien condamne lui aussi la participation du Tagammu` au second tour des élections. Le 11 décembre néanmoins, malgré la crise qui secoue alors le parti, le comité central refuse de retirer sa confiance aux dirigeants. Il publie par ailleurs une déclaration appelant à défendre l'unité du parti et à respecter son règlement intérieur. Le Wafd, de son côté, est au contraire confronté au problème disciplinaire posé par ceux de ses candidats qui ont bravé la consigne du parti appelant à se retirer du second tour. Le parti refuse de reconnaître ses six députés, et crée une commission chargée d'enquêter sur ceux de ses membres qui ont décidé de participer au second tour.

La simple perspective d'obtenir le statut légal peut parfois suffire à provoquer des conflits au sein d'un parti. Ainsi, le parti du Travail, dont l'activité avait été suspendue par la Commission des partis en 2000, est victime dix ans plus tard de séditions internes. Les opposants, menés par Asmahân Shukrî²⁶, ont pour but explicite de marginaliser la tendance islamiste du parti afin d'obtenir à

24 Voir *infra*.

25 *Al-Masrî Al-Yûm*, 17 avril 2010.

26 Il s'agit de la fille du fondateur du parti, Ibrâhîm Shukrî, décédé en 2008.

nouveau l'aval de la Commission pour exercer leur activité politique. En février 2010, profitant de l'emprisonnement du secrétaire général du parti, Magdî Husaîn²⁷, ils en réunissent le Conseil suprême et portent Asmahân Shukrî à la présidence²⁸. S'ils ont choisi une femme comme président et un copte comme vice-président, c'est pour montrer au régime leur rupture avec l'idéologie islamiste, déclare un des nouveaux dirigeants du parti à *Al Ahrâm Weekly*²⁹. Néanmoins, les fidèles de Magdî Husaîn ne désarment pas, et nient toute légitimité au vote du Conseil suprême.

L'insertion des partis de l'opposition légale dans le jeu clientéliste

Dans l'Égypte de Moubarak, la légalité est en dernière analyse la principale ressource des partis qui en jouissent. Cette situation explique sans doute pourquoi, durant toute la période 2009-2010, les principaux partis de l'opposition – Wafd, Tagammu` et parti démocratique arabe nassérien – se montrent plus soucieux de préserver leurs maigres avantages que de pousser à la mise en place de réformes démocratiques. Leur attitude divise en effet le front de l'opposition pendant ces deux années. Les règles du jeu clientéliste auxquelles ils acceptent alors de se prêter impliquant des relations asymétriques avec le pouvoir, ils finissent par en payer le prix dans les urnes lors des élections à l'Assemblée du peuple, qui concluent la période examinée ici.

Des partis soucieux de défendre leurs avantages contre les outsiders

La faiblesse des partis légaux d'opposition, et le discrédit dans lequel ils sont plongés, se mesurent au fait qu'ils ne disposent pas de candidats un tant soit peu populaires en prévision des élections présidentielles de 2011. Les candidats qui font le plus parler d'eux sont au contraire soit des membres de partis dépourvus de reconnaissance légale, comme le leader de Karâma Hamdîn Sabâhî, soit dépouillés de leur parti, comme Ayman Nour, soit encore membres d'aucun parti, comme le secrétaire général de la Ligue arabe Amr Moussa, le prix Nobel de chimie Ahmad Zewail, et l'ancien directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Mohamed El-Baradei. Ce dernier annonce en novembre 2009 qu'il sera candidat aux élections présidentielles, à la condition expresse qu'il reçoive des garanties écrites quant à leur honnêteté et à leur transparence. Le 6 décembre, il présente la liste des conditions qu'il pose à sa candidature. Le 9 décembre, il déclare dans une interview à *Al-Masrî Al-Yûm* qu'il se présentera en tant que candidat indépendant en 2011, et non pas comme membre d'un parti. Pour cela, ajoute-t-il, l'article 76 de la Constitution doit être modifié avant les élections³⁰. En effet, les règles constitutionnelles empêchant les candidatures indépendantes à la présidentielle³¹, les principaux candidats de l'opposition ne pourront se présenter sans que la Constitution n'ait été au préalable remaniée. Cherchant à rallier les partis de l'opposition légale à leurs revendications de réformes constitutionnelles, ils sont rapidement déçus par la tiédeur de ces derniers, peu pressés d'en finir avec un système qui leur garantit le monopole de l'investiture des candidats opposés à la famille Moubarak.

Les leaders du Wafd, du Tagammu` et du parti nassérien pensent par ailleurs que les élections de 2010 vont les consacrer comme principale force de l'opposition parlementaire, au détriment des Frères musulmans. En novembre 2009, ils décident de former une coalition pour les élections de 2010 et 2011, bientôt rejoints par le parti du Front démocratique. Les trois principaux participants à cette coalition vont dès le départ afficher leur peu d'intérêt pour la constitution d'un front uni de

27 Ce dernier a été condamné à deux ans de prison par un tribunal militaire en février 2009, pour avoir essayé de pénétrer à Gaza sans autorisation.

28 *Al-Dustûr*, 26 février 2010. Son frère Ahmad Shukrî devient quant à lui secrétaire général.

29 *Al Ahrâm Weekly*, 4 mars 2010.

30 *Al-Masrî Al-Yûm*, 9 décembre 2009.

31 La Constitution prévoit en fait la possibilité de se présenter en tant que candidat indépendant à l'élection présidentielle, à condition d'obtenir la signature de 250 membres élus des assemblées législatives et des conseils municipaux dans au moins 14 gouvernorats. Ces conseils étant largement dominés par le PND, toute candidature « indépendante » doit dans les faits obtenir l'aval du pouvoir.

l'opposition. Ainsi, non seulement ne souhaitent-ils pas être rejoints par les Frères musulmans, mais ils rejettent même la proposition du Front démocratique de laisser ces derniers assister aux réunions. Très vite, d'autres divergences opposent le jeune parti à ses trois alliés. Ainsi, dès le 5 février 2010, son président, Usâma Al-Ghazâlî Harb prévient que la participation de ses partenaires de la coalition aux élections législatives provoquerait des fissures dans les rangs de l'opposition. Enfin contrairement à ses alliés, le Front démocratique soutient sans réserve la candidature de El-Baradei³².

Dès novembre 2009, Ahmad Hasan, secrétaire général du parti nassérien, réagit à l'annonce de la candidature de l'ancien directeur de l'AIEA en déclarant que celui-ci n'a jamais manifesté par le passé un quelconque intérêt pour les affaires intérieures de l'Égypte, et que son parti n'a aucunement l'intention d'accorder un blanc-seing à un quelconque candidat en le soutenant sans avoir vu son programme. Le Tagammu` envisage dans un premier temps de le rencontrer, avant de se rétracter³³. Le 3 février, la coalition annonce la tenue d'une conférence du 13 au 15 mars autour de la question de « la réforme constitutionnelle en Égypte ». Les Frères musulmans ne sont pas invités à y participer, et les organisateurs font savoir à El-Baradei qu'il n'y est pas le bienvenu³⁴. Le 28 février 2010, les quatre partis de la coalition expriment leur désaccord quant à l'inclusion des Frères musulmans au sein de Association nationale pour le changement (ANC), inaugurée par El-Baradei une semaine plus tôt. Les partis font savoir leur préoccupation quant aux positions des Frères sur le sujet de l'État civil ainsi que sur celui des droits des femmes et des chrétiens³⁵.

Le 12 avril 2010, Usâma Al-Ghazâlî Harb déclare que son parti, le premier à rencontrer officiellement le candidat El-Baradei, partage les objectifs de l'ANC. De leur côté, les dirigeants du Wafd accusent l'ancien directeur de l'AIEA d'ignorer les partis. Le Tagammu` pour sa part, tout comme le parti nassérien, lui reproche notamment de vouloir supprimer le quota de 50 % de sièges réservés aux « ouvriers et paysans » dans chacune des deux Assemblées³⁶. À la mi-mars 2010, la coalition publie une déclaration appelant à des amendements constitutionnels³⁷ limitant la présidence à deux mandats, facilitant les candidatures indépendantes à l'élection présidentielle, mettant fin à l'état d'urgence, assurant la liberté de la presse et révisant la loi sur les associations. Ils appellent les citoyens et les associations de la société civile à faire pression sur le régime pour qu'il accepte ces réformes. Enfin, cette déclaration attaque à la fois le PND (en rappelant que la coalition combat toutes les formes de corruption) et les Frères musulmans (en déclarant que l'Égypte est un pays libéral, donnant les pleins droits aux femmes et aux chrétiens). Cette déclaration est en fait un compromis entre le Front démocratique, partisan du boycott, et ses alliés, déterminés à participer aux élections quelles qu'en soient les conditions. Dans ce contexte, le régime n'a aucune raison d'offrir à ses opposants les garanties qu'ils réclament, le *statu quo* lui permettant non seulement de rester le maître des résultats du scrutin, mais aussi de diviser ses adversaires.

Le 20 juillet 2010, un meeting est réuni à l'initiative des Frères musulmans pour tenter d'établir un consensus quant à l'attitude à adopter par rapport aux élections de novembre. Si El-Baradei y envoie un représentant (en sus du coordinateur général de l'ANC, Hassan Nafaa), le Wafd et le Tagammu` ignorent pour leur part l'invitation, laissant Usâma Al-Ghazâlî Harb seul leader de la coalition à y assister. Les Frères musulmans et le Front démocratique envisagent à ce moment là de soutenir la proposition de l'ANC de boycotter les élections, l'idée du boycott ayant en effet été renforcée par la

32 Encore que la singularité de la position du parti du Front démocratique au sein de la coalition s'explique sans doute par le fait que, ayant été fondé seulement en 2007, ce parti ne sera pas autorisé à présenter de candidats en 2011...

33 En revanche, de petits partis, tels que le parti de la Génération, de Nâgî Al-Shahâbî, et le parti constitutionnel social libre de Mamdûh Qanâwî, accueillent favorablement la candidature de El-Baradei.

34 *Al-Dustûr*, 23 février 2010.

35 Usâma Al-Ghazâlî Harb fait néanmoins une fois encore entendre sa différence, puisqu'il précise que si son parti reste solidaire de ses partenaires de la coalition, il n'est pas personnellement opposé à l'inclusion des Frères musulmans dans le front de l'opposition.

36 *Al Ahrâm Weekly*, 15 avril 2010 ; *Rûz Al-Yûsif*, 15 mai 2010.

37 Les articles 76, 77 et 88 sont particulièrement visés.

manière dont se sont déroulées les élections à la Shûrâ le mois précédent³⁸. Le 1^{er} septembre, l'ANC annonce qu'elle boycottera les élections à l'Assemblée du peuple. Le 9 septembre, un meeting en faveur du boycott rassemble notamment Al-Ghazâlî Harb, le nouveau coordinateur de l'ANC `Abd Al-Galîl Mustafâ, le coordinateur général de Kefaya George Ishâq et Ayman Nour. Le ministre des Affaires parlementaires, Mufîd Shahâb, déclare à *Al Ahrâm Weekly* qu'il espère que tous les partis participeront aux élections, et condamne la démarche de El-Baradei qui consiste selon lui à exhorter au boycott des partis qu'il a ostensiblement ignorés depuis son retour en Égypte³⁹. Le 8 septembre, le président du Tagammu`, Rif`at Al-Sa`îd, émet des doutes quant à l'authenticité des signatures recueillies par El-Baradei pour son manifeste « Ensemble pour le changement », notamment du fait qu'une grande partie des signatures aient été récoltées *via* Internet.

L'impuissance des partis politiques, leurs divisions chroniques et leurs compromissions avec le régime concourent à leur discrédit généralisé. Face à ce discrédit, l'idée que le changement et la réforme de la société égyptienne viendront d'autres types d'organisation fait progressivement son chemin dans les esprits, les analystes et la presse se faisant rapidement l'écho de ces débats qui traversent l'opposition égyptienne. Ainsi, le politiste Amr El-Shobaki, chercheur au Centre d'études politiques et stratégiques de *Al-Ahrâm*, publiée en mai 2010 dans le *Arab Reform Bulletin* du Carnegie Endowment for International Peace, un texte discutant des faiblesses des partis égyptiens et des nouveaux défis se posant à eux. Il estime que ces organisations ont été absentes des nouvelles formes de contestation politique et sociale, et ne parviennent à attirer ni les jeunes, ni les nouvelles forces politiques. L'ANC représente pour eux un challenge, particulièrement menaçant pour les plus anciens partis (le Wafd et le Tagammu`)⁴⁰. C'est dans ce contexte que le secrétaire général du Wafd, Munîr Fakhrî `Abd Al-Nûr, monte au créneau pour défendre la forme partisane dans une interview accordée à *Al-Masrî Al-Yûm* le 22 avril 2010 ; les partis politiques, argumente-t-il sont « des organisations responsables », avec des dirigeants connus et légitimes pour parler en leurs noms. *A contrario*, les « mouvements protestataires » tels que Kefaya et le 6 avril, représentent « un type d'animal très très dangereux »⁴¹. En novembre, Sayîd Al-Badawî lui-même déclare, à propos de la décision de son parti de participer aux élections : « Les partis politiques sont créés pour participer aux élections et concourir pour le pouvoir. En cela, ils diffèrent des associations de la société civile et des mouvements comme l'ANC qui appellent au boycott »⁴².

Mais si l'ANC gêne les partis de l'opposition légale, elle partage une partie de leurs tares. Ainsi, elle n'est pas exempte de divisions internes, ne serait-ce que parce que – comme toutes les organisations non-partisanes de l'opposition – elle compte parmi ses membres des représentants des partis. Ainsi, à la fin de l'année 2010, `Isâm Sultân, l'un des leaders du Wasat, envoie une lettre au coordinateur de l'ANC, `Abd Al-Galîl Mustafâ – ancien membre du même parti – l'accusant d'être au service des Frères musulmans⁴³. Par ailleurs, l'ANC n'a pas les moyens à elle seule de mener campagne contre le régime, et a besoin de collaborer avec des partis légaux, ainsi qu'avec la puissante organisation des Frères musulmans, pour bénéficier de leurs ressources. Le 11 décembre 2010, El-Baradei se rend ainsi à Minia, où il annonce que les locaux de la Confrérie et du Front démocratique seront désormais ouverts à l'ANC dans plusieurs gouvernorats.

Un jeu de dupes dont le régime sort gagnant

Non seulement les partis égyptiens sont traversés par des conflits internes, mais ils se montrent également incapables de s'allier entre eux⁴⁴. La question du boycott des élections, qui domine

38 Voir *infra*.

39 *Al Ahrâm Weekly*, 16 septembre 2010.

40 EL-SHOBAKI, Amr, "Parties, Movements, and Prospects for Change in Egypt" *AlMasry AlYoum English Edition*, 23 mai 2010. Texte du Carnegie Endowment for International Peace.

41 Voir l'interview citée *supra*.

42 *Al Ahrâm Weekly*, 23 novembre 2010.

43 *Al-Ahrâm*, 19 décembre 2010.

44 Même les petits partis ne parviennent pas à former des coalitions solides. C'est ainsi que le parti de la Umma, le Wifâq et le parti socialiste arabe égyptien quittent le « bloc des partis » qu'ils formaient avec notamment le parti du

l'agenda des formations politiques tout au long de l'année 2010, illustre ce phénomène jusqu'à la caricature. En réalité, le débat oppose une fraction de l'opposition qui refuse les règles du jeu imposées par le régime et fait de leur changement une priorité, à une autre fraction qui estime qu'elle peut réaliser quelques gains en jouant selon ces règles. La première fraction réunit autour du Front démocratique et de l'ANC des partis dépourvus de reconnaissance légale et quelques petits partis. La seconde fraction est composée des trois principaux partis légaux, ainsi que d'une ribambelle de petits partis, mais aussi de l'organisation des Frères musulmans. Or ces règles du jeu sont celles d'un système clientéliste. Non seulement les partis de l'opposition sont-ils redevables au régime des sièges qu'il leur concède, mais encore ses candidats susceptibles d'être élus doivent le plus souvent appartenir aux grandes familles locales⁴⁵, ou fournir divers biens et services à leurs électeurs. De leur côté, les candidats des Frères musulmans, s'ils n'ont pas eu besoin du PND pour obtenir des élus lors des deux précédentes législatures, peuvent néanmoins compter sur les services dispensés par leur organisation dans leur circonscription pour s'attirer les bonnes grâces des électeurs⁴⁶.

Le 18 avril 2010, le Front démocratique appelle les partenaires de la coalition à boycotter les élections parlementaires et présidentielles, du fait de l'absence de garanties constitutionnelles concernant l'honnêteté et la transparence des opérations électorales. Le 2 mai 2010, il tient en urgence une réunion de son conseil supérieur afin de discuter de sa position sur le boycott. De nombreux membres du Front démocratique, notamment dans les gouvernorats, accusent en effet le conseil supérieur d'avoir pris sans les consulter une décision qui a pour effet d'isoler le parti. En plus de tout ce qu'elle révèle sur les difficultés des partis de l'opposition égyptienne à agir de concert, l'affaire du boycott a ainsi également pour effet de mettre en lumière le manque de démocratie interne du dernier-né des partis libéraux égyptiens. De manière générale, cette question de la participation aux élections a non seulement divisé l'opposition tout au long de l'année 2010, mais a également aggravé les tensions au sein de chacun des partis qui la composent.

Les élections des 1^{er} et 8 juin 2010, visant à renouveler la moitié des membres de l'Assemblée consultative, sont boycottées par le parti du Front démocratique et par l'ANC. Sur les 264 sièges que comporte la Shûrâ, 132 sont en jeu, dont les deux tiers (88) par voie élective. Les 44 membres restants sont nommés par le président de la République, conformément à la Constitution. 509 candidats participent à ces élections. Le PND remporte 14 sièges dès le premier tour, alors que les 15 candidats des Frères musulmans sont tous éliminés. 446 candidats restent alors en course, dont 115 membres de 13 partis politiques. Au final, ce sont 80 des 88 sièges en jeu qui sont remportés par le parti dominant, 3 des 8 sièges restant revenant à des candidats indépendants, et 5 aux partis légaux d'opposition (le Wafd, le Tagammu`, le parti nassérien, le Ghad et le parti de la Génération). Les partis de l'opposition, qu'ils aient participé ou non à ces élections, sont unanimes à dénoncer les fraudes et les violences qui ont entaché le scrutin. Les candidats du PND battus par ceux de l'opposition dénoncent eux aussi des fraudes et des arrangements conclus à leurs dépens par le régime avec les partis légaux. Mercredi 30 juin, lors d'un colloque organisé par le Centre d'études politiques et stratégiques de *Al-Ahram*, le secrétaire adjoint du PND `Alî Shams Al-Dîn reconnaît d'ailleurs que les élections ont été truquées « dans certaines circonscriptions ». Le 22 juin, le président Moubarak attribue les 44 sièges restants ; des membres du Wafd, du Tagammu` et du parti nassérien – ainsi qu'un membre du parti de la Génération – font partie des élus. Au total, l'Assemblée de la Shûrâ compte désormais quatre députés du Tagammu`, trois du Wafd, deux nassériens, un du Ghad (Mûsâ Mustafâ Mûsâ), ainsi que quatre membres de petits partis. Ces

peuple et le parti démocratique unioniste. *Al Ahram Weekly*, 30 septembre 2010.

45 Le président du Wafd, Mahmûd Abâza, a ainsi repris le siège de député de son cousin Mâhir Abâza, membre du PND et ancien ministre de l'Électricité. En 2010, Mahmûd Abâza laisse son siège à un autre cousin, Amîn Abâza, ministre de l'Agriculture. De la même façon, le député du Tagammu` Khâlid Muhî Al-Dîn, élu en 2000, abandonne son poste en 2005 au profit de Mahmûd Muhî Al-Dîn, ancien ministre de l'Investissement, ultra-libéral, et un des acteurs-clefs du processus de privatisation en Égypte.

46 Sur ce sujet, lire l'analyse de VANNETZEL, Marie, « Ils nous ont déjà essayés ! Clientélisme et mobilisation électorale frériste en Égypte », *Politique africaine*, n° 108, 2007, pp. 47-66.

résultats achèvent de convaincre les dirigeants des partis légaux de l'opposition que, quelle que soit l'ampleur des fraudes, le régime est décidé à leur concéder – au détriment de la Confrérie – une place au Parlement plus importante que celle qu'ils y occupent depuis désormais vingt ans.

Le 4 août, lors d'un meeting tenu au siège du Wafd, dans le quartier de Doqqi, le Front démocratique enjoint une nouvelle fois ses alliés de boycotter les prochaines élections. Le 8 août, les partis de la coalition se réunissent à l'invitation du Wafd pour demander au PND de modifier la loi de 1956 concernant l'exercice des droits politiques, ainsi que l'organisation des élections législatives au scrutin proportionnel. Tout comme la revendication de garanties constitutionnelles exprimée en mars⁴⁷, il ne s'agit que d'une concession offerte au Front démocratique par ses alliés. Les faux-semblants des trois partis présentés comme les favoris des élections de novembre n'ont d'ailleurs pas seulement pour but de ménager leur allié du Front démocratique. Ils leur permettent aussi, et surtout, de s'afficher comme des opposants intransigeants. Ainsi, le 10 juillet, le Wafd se retire – temporairement – de la coalition, pour protester contre les accusations de Usâma Al-Ghazâlî Harb, qui estime que le Wafd et le Tagammu` semblent décidés à faire le jeu du PND en participant aux élections à l'Assemblée du peuple, comme ils l'ont fait le mois précédent lors des élections à la Shûrâ.

Le 17 septembre 2010, malgré l'absence de concessions de la part du pouvoir, l'Assemblée générale du Wafd décide, par 56,7 % des voix contre 43,3 %, de participer aux élections. Le ministre des Affaires parlementaires, Mufîd Shahâb, se félicite publiquement de cette décision. Dans les jours qui suivent, les nassériens, le Tagammu` et les Frères musulmans, qui avaient tous annoncé qu'ils attendaient la décision du Wafd pour se prononcer, déclarent officiellement leur volonté de participer aux élections. En calquant leur décision sur celle prise par le vieux parti libéral aux termes d'un processus démocratique, les principaux acteurs de l'opposition politique rendent symboliquement hommage à la bonne tenue de ces élections internes. En réalité, celles-ci leur ont surtout permis de sauver la face, en fournissant une caution démocratique à une volonté de participer aux élections dans n'importe quelles conditions, volonté que ces partis avaient démontrée de façon constante tout au long de l'année. Al-Badawî déclare cependant que le fait qu'une forte minorité se soit prononcée en faveur du boycott montre que les garanties offertes par le régime ne sont toujours pas suffisantes. Pour lui, la décision de participer aux élections s'impose néanmoins car le boycott serait un suicide politique, comme l'ont montré les élections de 1990 et 1995.

Les partis ralliés à l'appel au boycott lancé par l'ANC se réduisent finalement au Front démocratique, au parti constitutionnel social libre et au Ghad d'Ayman Nour⁴⁸. Ils sont cependant rejoints par des partis non reconnus légalement tels que le Wasat, Karâma⁴⁹ et le parti du Travail, et par des organisations non-partisanes (ANC, Kefaya, Socialistes révolutionnaires). Le 26 octobre, le Wafd menace de boycotter les élections, du fait du refus de la télévision publique égyptienne de diffuser un spot publicitaire du parti. Il n'en fera rien cependant, et au total, d'après le comité supérieur des élections, plus de 5000 candidats se présentent à l'Assemblée du peuple, dont 1200 sont officiellement candidats d'un parti. Parmi ces derniers, 839 sont des candidats du PND, et 326 des trois partis restants de la coalition⁵⁰, répartis comme suit : 205 pour le Wafd, 78 pour le Tagammu` et 43 pour le parti nassérien.

Les résultats du premier tour des élections, le 28 novembre, font l'effet d'une douche froide à ces trois organisations : le PND obtient 209 sièges (sur 508) contre 5 pour les partis de l'opposition (dont seulement 3 pour les membres de la coalition⁵¹). Le parti nassérien est exclu de l'Assemblée pour la deuxième fois de son histoire : non seulement aucun de ses 43 candidats n'est élu au premier

47 Voir *supra*.

48 Le Ghad de Mûsâ Mustafâ Mûsâ a pour sa part rejoint une coalition de petits partis comprenant les libéraux, Égypte 2000, les Verts, le parti socialiste arabe égyptien, le parti de la Solidarité sociale et le parti de la Génération.

49 Ce dernier a néanmoins décidé de faire exception pour ses deux députés élus en 2005, Hamdîn Sabâhî et Sa`ad Abûd. Ceux-ci feront donc campagne lors des législatives de 2010, et y seront battus.

50 Soit seulement six de plus que lors des élections de 2005.

51 Deux pour le Wafd et un pour le Tagammu`. Le Ghad et le parti de la Justice sociale obtiennent chacun un député.

tour, mais aucun n'est même parvenu à se maintenir au second. La défaite la plus spectaculaire – quoique attendue – reste néanmoins celle des Frères musulmans, qui n'obtiennent aucun député. Le Wafd et la Confrérie font savoir presque simultanément qu'ils se retirent de la compétition, malgré la qualification pour le second tour de 36 candidats fréristes et 13 wafdistes. À l'annonce des résultats, Rif`at Al-Sa`ïd dénonce ces élections comme les plus malhonnêtes de l'histoire parlementaire égyptienne. Cela n'empêchera pas son parti de participer, seul, au second tour des élections.

À l'issue de ce second tour, qui se déroule le 5 décembre, l'opposition ne dispose guère que de 16 députés à l'Assemblée du peuple (soit à peine plus de 3 % des sièges). Outre le Ghad, le parti de la Génération et le parti de la Justice sociale, le parti de la Paix est le quatrième petit parti à obtenir un élu à l'Assemblée du peuple. Le Wafd conserve le nombre de sièges dont il disposait lors de la précédente législature (6 députés). Enfin, le Tagammu` fait figure de gagnant avec 6 députés élus, contre un seul précédemment. Ainsi, sur les 6 membres du parti de Rif`at Sa`ïd qualifiés pour le second tour, 5 ont été élus. Le Tagammu` remporte cependant une victoire à la Pyrrhus ; son attitude lors du second tour des élections a fait de lui le parti le plus discrédité de l'opposition égyptienne, et a conduit à une véritable fronde de ses membres contre la direction⁵². À la fin du mois de décembre, les candidats malheureux du Tagammu` font savoir qu'ils envisagent de saisir le Tribunal administratif, comme une première étape devant permettre à terme la saisine de la Cour Constitutionnelle. Le Tagammu` annonce par ailleurs qu'il ne présentera de candidat en 2011 que dans le cas où des élections libres et honnêtes seraient garanties. Enfin, ce parti – tout comme le Wafd – participe aux manifestations protestant contre les fraudes massives constatées lors des élections.

Le clientélisme est un des facteurs, sinon le principal⁵³, expliquant cette catastrophe électorale. L'absence de coordination des partis de la coalition a en effet aggravé leur défaite. Ces partis ne sont pas parvenus à réfréner les appétits de leurs candidats locaux, et on a ainsi vu dans plusieurs circonscriptions un candidat du Wafd opposé à un candidat du Tagammu` ou du parti nassérien. Le secrétaire général du Wafd, Munîr Fakhri` Abd Al-Nûr, a même dû affronter dans sa circonscription un autre membre de son propre parti⁵⁴. La participation de plusieurs candidats du Wafd au second tour des élections, malgré l'appel du parti à se retirer, montre également que les appétits des patrons locaux l'emportent largement sur la discipline de parti.

Les rapports de clientélisme imposés par le régime, et l'attitude ambiguë que les principaux partis d'opposition entretiennent à leur égard, participent par ailleurs à la création d'une ambiance de suspicion généralisée, dans laquelle les partis sont accusés – et s'accusent mutuellement – d'être vendus au régime⁵⁵. Ainsi, dès le 14 mars 2010, le quotidien indépendant *Al-Masrî Al-Yûm* affirme dans une manchette que le président du Wafd, Mahmûd Abâza, a passé un accord secret avec le PND. Le parti de Sa`ad Zaghlûl aurait ainsi accepté d'isoler El-Baradei et les Frères musulmans, en échange de la promesse de disposer de 23 sièges dans la future Assemblée. Mahmûd Abâza dépose aussitôt une plainte contre *Al-Masrî Al-Yûm*, qu'il qualifie de « journal fasciste » lors d'une conférence de presse dès le lendemain. Le journal du parti, *Al-Wafd*, lance de son côté une campagne hostile au quotidien indépendant, s'interrogeant sur ses motivations à propager de telles

52 Voir *supra*.

53 Il est difficile de savoir dans quelle mesure la jeune garde du PND – désireuse de montrer qu'elle pouvait désormais se passer de la vieille garde et de son savoir-faire en matière de trucage des élections – a pêché par excès de zèle, et dans quelle mesure elle a été dépassée par les appétits des candidats locaux du PND. Les rapports des ONG insistent en effet sur le caractère local d'une grande partie des fraudes et des violences constatées durant le processus électoral.

54 Voir EL-DIN, Gamal Essam, "Divided they stand", *Al Ahram Weekly*, 25 novembre 2010.

55 De la même manière, les divisions internes aux partis de l'opposition sont souvent attribuées à des hommes infiltrés par le régime, chaque faction accusant évidemment son adversaire d'être à la solde du pouvoir. Les très contestés Ahmad Hasan, secrétaire général du parti nassérien, et Rif`at Al-Sa`ïd, président du Tagammu`, sont ainsi fréquemment la cible de telles accusations.

calomnies⁵⁶.

La position des dirigeants du Wafd et du Tagammu`, hostiles à la présence d'observateurs internationaux lors du scrutin, renforce les soupçons qui pèsent sur eux⁵⁷. D'autres événements aggravent par ailleurs la méfiance à leur endroit. Ainsi, en juillet 2010, le Tagammu` doit suspendre l'adhésion d'un de ses membres, Magdî Al-Kurdî, qui a participé au financement d'une campagne en faveur d'une candidature de Gamal Moubarak à la présidence de la République ! Concernant le Wafd, l'affaire du rachat du quotidien *Al-Dustûr* lui fait perdre une partie du capital de sympathie qu'il avait engrangé suite à ses élections internes exemplaires. En août 2010, en effet, son président fraîchement élu, l'homme d'affaires Sayîd Al-Badawî, achète la moitié des parts du journal indépendant d'opposition *Al-Dustûr*. Beaucoup considèrent, y compris au sein du parti, qu'il est responsable du départ de son rédacteur en chef, Ibrâhîm `Aîsâ, dont la tête aurait fait l'objet d'un marchandage secret entre le président du Wafd et le PND. Enfin, le refus de ces partis de boycotter les élections relance les accusations dont ils sont l'objet. En novembre 2010, le coordinateur général de l'ANC, Hassan Nafaa, accuse les trois membres restants de la coalition, et particulièrement le Wafd, d'avoir conclu un accord secret avec le gouvernement, ce qui expliquerait leur décision de participer aux élections⁵⁸. Autres adversaires du boycott, les Frères musulmans ne sont d'ailleurs pas non plus à l'abri de ce type d'accusations. Le 18 avril 2010, Ibrâhîm Nawâr, secrétaire aux Affaires politiques du Front démocratique, accuse l'organisation islamiste de chercher un accord avec le régime qui lui permettrait de garantir sa présence sur la scène politique. Cette attaque est d'autant plus surprenante que Ibrâhîm Nawâr partage avec Al-Ghazâlî Harb la conviction que leur parti devrait ouvrir le dialogue avec les Frères musulmans.

En réalité, pourtant, le régime fait preuve à l'égard des forces de l'opposition – toutes tendances confondues – d'une arrogance et d'un mépris sans précédents. Ce mépris transparaît par exemple dans la pauvreté des prétextes avancés par la Commission des partis pour rejeter les demandes qui lui sont adressées. Ainsi, lorsque ses membres ont été amenés à se prononcer sur le cas du Wasat, ils ont avancé dans les attendus de leur jugement le fait que les 1200 noms de membres du parti ont été publiés dans les journaux dans une police trop petite pour être lisible ! L'un des leaders du parti, `Isâm Sultân, fait remarquer dans une interview accordée à *Al Ahram Weekly* que la liste de 1200 noms avait été jointe au dossier dans une police parfaitement lisible, et qu'en tout état de cause, c'est cette version de la liste que les membres de la Commission auraient dû consulter⁵⁹. L'arrogance du régime transparaît également dans la déclaration formulée le 21 avril 2010 par Fathî Surûr, président de l'Assemblée du peuple, assurant qu'il a « l'impression qu'il n'y a que trois partis d'opposition : le Wafd, le Tagammu` et le parti nassérien »⁶⁰.

Ces derniers sont cependant eux aussi frappés par le mépris exprimé par les dirigeants du pays. L'attitude du pouvoir quant aux revendications formulées par la coalition en est une illustration exemplaire. Le 8 août 2010, les quatre partis qui composent cette dernière tiennent en effet une conférence devant plus de 3000 personnes, « Pas d'élections sans garanties », appelant à réformer la loi de 1956, et à instaurer un scrutin proportionnel pour les élections à l'Assemblée du peuple⁶¹. En réponse, les dirigeants du PND font savoir que la loi de 1956 portant sur l'exercice des droits politiques ne sera pas amendée avant les élections législatives. Le 10 août, le président de l'Assemblée du peuple, Fathî Surûr, déclare que les amendements à cette loi approuvés en mai 2007 offrent suffisamment de garanties quant à l'honnêteté et à la transparence du processus électoral. Il ajoute par ailleurs que les vacances de l'Assemblée du peuple et de la Shûrâ rendent toute modification de la loi impossible dans le laps de temps imparti. Cependant, le 19 octobre, le président de la République modifie par décret trois articles de cette loi, afin d'encadrer juridiquement la procédure de vote pour les 64 sièges de l'Assemblée du peuple réservés aux

56 De son côté, le secrétaire général du PND, Safwat Al-Sharîf, a lui aussi nié l'existence d'un tel accord.

57 Les Frères musulmans y sont en revanche favorables, se ralliant en cela à la position de l'ANC.

58 *Al Ahram Weekly*, 23 novembre 2010.

59 *Al Ahram Weekly*, 27 août 2009.

60 *Al-Masrî Al-Yûm*, 23 avril 2010.

61 Voir *supra*.

femmes. Rif`at Al-Sa`îd rappelle alors à juste titre les arguments fallacieux de Fathî Surûr. Rappelons que, lors de la conférence du 8 août appelant à réformer la loi de 1956, Sayîd Al-Badawî s'était adressé directement à Hosni Moubarak pour qu'il réforme la loi hors des sessions parlementaires, en usant de ses prérogatives constitutionnelles⁶². L'arrogance du gouvernement répond cependant ici à la pusillanimité du Wafd dont le président avait déclaré, lors de cette même conférence, que si les réformes réclamées par la coalition n'étaient pas adoptées avant le 17 septembre, l'Assemblée générale du parti se réunira pour décider si elle boycottera ou non les élections. Les revendications de la coalition ayant été rejetées par le PND, le Wafd a néanmoins annoncé son intention de participer aux élections, suivi par le Tagammu` et le parti nassérien.

Lorsque les dirigeants des partis de l'opposition s'aperçoivent, mais trop tard, qu'ils ont été abusés et que le régime ne leur laissera que des miettes au Parlement, les caciques du PND fanfaronnent jusqu'à l'indécence. Ainsi, commentant le retrait du Wafd entre les deux tours de l'élection, Ahmad `Ezz – un des artisans, avec Gamal Moubarak, de ces élections – déclare que le PND était pourtant prêt à leur laisser des sièges au Parlement⁶³. Le 26 décembre, il attaque les Frères musulmans et le Wafd, prétendant que les études d'opinion ne leurs laissent aucune chance. Il exprime néanmoins le souhait que l'opposition soit de retour au Parlement en l'an 2015, car il sera très difficile au PND de rééditer son éclatante victoire de 2010⁶⁴. Enfin, le chef de l'État lui-même se laisse aller à se prêter à ce jeu, et à humilier publiquement son opposition. En effet, le 13 décembre 2010, 118 anciens députés battus en 2010 annoncent qu'ils forment un « Parlement fantôme ». Le mouvement du 6 avril, Kefaya, Karâma et même le Wafd annoncent immédiatement leur volonté de prendre part à cette initiative, rapidement ralliés par Ayman Nour⁶⁵. Le 19 décembre, lors de son discours au Parlement, le président Hosni Moubarak déclare à propos de cette initiative : « Laissons les s'amuser... »⁶⁶

62 *Al-Ahrâm*, 9 août 2010.

63 *Al Ahrâm Weekly*, 9 décembre 2010.

64 *Al-Shurûq*, 26 décembre 2010.

65 L'ANC et les Frères musulmans prennent par contre rapidement leurs distances avec ce projet.

66 *Al-Masrî Al-Yûm*, 19 décembre 2010.